

**ASSEMBLÉE NATIONALE**23 février 2006

---

LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE - (n° 2784 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 113

présenté par  
M. Dubernard, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE PREMIER***(Annexe)*

Dans la quatrième ligne de la première colonne du tableau de cette annexe, substituer aux mots :

« Avantages fiscaux »,

les mots :

« Dépenses fiscales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision juridique.